

=====
Direction des Finances et des Moyens

=====
Service Budget Marchés

Séance Officielle du 31 mars 2020

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

**BUDGET PRIMITIF 2020
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES EN DÉPENSES**

Le vote du budget primitif 2020 est également une étape de création de nouvelles autorisations de programmes.

Au titre du programme LOGEMENT, une nouvelle autorisation de programme de 900 000 € est proposée pour le financement des aides à l'habitat. Le financement de cette opération est prévu sur fonds propres de la Collectivité Territoriale.

AP 2020 - LOGEMENT	AP affectée	Réalisé au 31/12/2019	Crédits de Paiement		
Montant voté : 900 000 €			2020	2021	2022
Opérations financées					
Aides à l'Habitat	900 000,00 €	0,00	295 000,00 €	300 000,00 €	305 000,00 €
	900 000,00 €	0,00	295 000,00 €	300 000,00 €	305 000,00 €

Concernant le programme AMÉNAGEMENTS ROUTIERS, il vous est proposé une nouvelle autorisation de programme de 3 000 000 € pour le financement des travaux sur les routes territoriales. Le financement de cette opération est également prévu sur fonds propres de la Collectivité Territoriale.

AP 2020 - AMEROUTES	AP affectée	Réalisé au 31/12/2019	Crédits de Paiement		
Montant voté : 3 000 000 €			2020	2021	2022
Opérations financées					
Routes Territoriales	3 000 000,00 €	0,00	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	3 000 000,00 €	0,00	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

Enfin, il est prévu au titre du Contrat de Développement et de Transformation 2019/2022, trois nouvelles autorisations de programme :

- AP 2020 CDT1922V1 au titre du volet Cohésion des Territoires du Contrat
 - Études pour plateforme géronto-handicap, EHPAD et Maison d'Accueil spécialisée
 - Résidence Autonomie – Études et Travaux
- AP 2020 CDT 1922V2 au titre du volet Mobilité Multimodale du Contrat
 - Hangar pour ber hydraulique
 - Route de l'isthme de Miquelon-Langlade
- AP 2020 CDT1922V3 au titre du volet Territoires Résilients du Contrat
 - Réhabilitation du barrage de la Vigie
 - Schéma Directeur Eau et Assainissement
 - Réhabilitation des réseaux Eau et Assainissement

AP 2020 - CDT1922V1	AP affectée	Réalisé au 31/12/2019	Crédits de Paiement		
Montant voté : 4 500 000 €			2020	2021	2022
Opérations financées					
Etude PFGH/EHPAD/MAS	300 000,00 €	0,00	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Résidence Autonomie	4 200 000,00 €	0,00	50 000,00 €	2 150 000,00 €	2 000 000,00 €
	4 500 000,00 €	0,00	150 000,00 €	2 250 000,00 €	2 100 000,00 €

AP 2020 - CDT1922V2	AP affectée	Réalisé au 31/12/2019	Crédits de Paiement		
Montant voté : 4 970 000 €			2020	2021	2022
Opérations financées					
Hangar Ber Hydraulique	280 000,00 €	0,00	280 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Route Miquelon-Langlade	4 690 000,00 €	0,00	60 000,00 €	2 315 000,00 €	2 315 000,00 €
	4 970 000,00 €	0,00	340 000,00 €	2 315 000,00 €	2 315 000,00 €

AP 2020 - CDT1922V3	AP affectée	Réalisé au 31/12/2019	Crédits de Paiement		
Montant voté : 9 880 000 €			2020	2021	2022
Opérations financées					
Barrage de la Vigie	5 860 000 €	0,00	1 860 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Schéma directeur EU/AEP	420 000 €	0,00	210 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €
Réhabilitation réseau EU/AEP	3 600 000 €	0,00	0,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €
	9 880 000,00 €	0,00	2 070 000,00 €	4 010 000,00 €	3 800 000,00 €

En conclusion, je vous propose donc d'approuver les inscriptions portées au présent rapport tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane LENORMAND

Séance Officielle du 31 mars 2020

DÉLIBÉRATION N°61/2020

**BUDGET PRIMITIF 2020
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES EN DÉPENSES**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

SUR le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : L'Assemblée Territoriale **décide d'approuver les autorisations de programme en dépenses** suivantes :

- **Programme LOGEMENT - AP2020 LOGEMENT** - pour un financement de 900 000 € affecté à l'opération Aides à l'Habitat.

AP 2020 - LOGEMENT	AP affectée	Réalisé au 31/12/2019	Crédits de Paiement		
Montant voté : 900 000 €			2020	2021	2022
Opérations financées					
Aides à l'Habitat	900 000,00 €	0,00	295 000,00 €	300 000,00 €	305 000,00 €
	900 000,00 €	0,00	295 000,00 €	300 000,00 €	305 000,00 €

- **Programme AMÉNAGEMENTS ROUTIERS - AP2020 AMROUTES** - pour un financement de 3 000 000 € affecté à l'opération Routes Territoriales.

AP 2020 - AMEROUTES	AP affectée	Réalisé au 31/12/2019	Crédits de Paiement		
Montant voté : 3 000 000 €			2020	2021	2022
Opérations financées					
Routes Territoriales	3 000 000,00 €	0,00	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	3 000 000,00 €	0,00	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

- **Programme COHÉSION DES TERRITOIRES - AP2020 CDT1922V1** - pour un financement de 4 500 000 € affecté aux opérations ci-après détaillées pour la période 2020/2022.

AP 2020 - CDT1922V1	AP affectée	Réalisé au 31/12/2019	Crédits de Paiement		
Montant voté : 4 500 000 €			2020	2021	2022
Opérations financées					
Etude PFGH/EHPAD/MAS	300 000,00 €	0,00	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Résidence Autonomie	4 200 000,00 €	0,00	50 000,00 €	2 150 000,00 €	2 000 000,00 €
	4 500 000,00 €	0,00	150 000,00 €	2 250 000,00 €	2 100 000,00 €

- **Programme MOBILITÉ MULTIMODALE - AP2020 CDT1922V2** - pour un financement de 4 970 000 € affecté aux opérations ci-après détaillées pour la période 2020/2022.

AP 2020 - CDT1922V2	AP affectée	Réalisé au 31/12/2019	Crédits de Paiement		
Montant voté : 4 970 000 €			2020	2021	2022
Opérations financées					
Hangar Ber Hydraulique	280 000,00 €	0,00	280 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Route Miquelon-Langlade	4 690 000,00 €	0,00	60 000,00 €	2 315 000,00 €	2 315 000,00 €
	4 970 000,00 €	0,00	340 000,00 €	2 315 000,00 €	2 315 000,00 €

- **Programme TERRITOIRES RÉSILIENTS - AP2020 CDT1922V3** - pour un financement de 9 880 000 € affecté aux opérations ci-après détaillées pour la période 2020/2022.

AP 2020 - CDT1922V3	AP affectée	Réalisé au 31/12/2019	Crédits de Paiement		
Montant voté : 9 880 000 €			2020	2021	2022
Opérations financées					
Barrage de la Vigie	5 860 000 €	0,00	1 860 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Schéma directeur EU/AEP	420 000 €	0,00	210 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €
Réhabilitation réseau EU/AEP	3 600 000 €	0,00	0,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €
	9 880 000,00 €	0,00	2 070 000,00 €	4 010 000,00 €	3 800 000,00 €

Article 2 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

18 voix pour
00 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 18

Transmis au Représentant de l'État

Le 31/03/2020

Publié le 31/03/2020

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane LENORMAND

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que la présente délibération est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (*)

(*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.